

Avis voté à la séance plénière du 11 décembre 2019

Les défis de l'éducation aux médias et à l'information

Déclaration du groupe Environnement et nature

Depuis le milieu des années 90, l'arrivée des chaînes d'information continue, puis l'irruption du web et des réseaux sociaux conjuguée avec celle des smartphones ont bouleversé nos rapports à l'information instituant de nouveaux modes de communication, de production, de diffusion et de consommation de l'information.

La multiplication des émetteurs-récepteurs, la mise en ligne gratuite de contenus par les GAFAM ont lourdement fragilisé le modèle économique traditionnel de la presse fondé sur les ventes au numéro et la publicité. Elles ont aussi considérablement affaibli la régulation de la diffusion de l'information jusqu'alors contrôlée par des normes déontologiques professionnelles. Les algorithmes des GAFAM privilégient en effet les contenus qui font appel à nos émotions plutôt qu'à la raison afin d'obtenir un fort taux d'engagement via leur partage, ou les « likes » et commentaires. Ils favorisent ainsi notre exposition à une information permanente, surabondante, virale et débridée tournant à la « mal-information » voire la désinformation, certains parlant même d'« infobésité ».

Ces biais et risques dans la diffusion et la réception d'information sont devenus une préoccupation majeure pour nos démocraties, et tout particulièrement dans un contexte électoral. Il suffit de rappeler les manœuvres déployées lors des élections présidentielles américaines, brésiliennes, le référendum sur le Brexit. À ces préoccupations majeures, s'ajoutent la gestion de nos données personnelles et notre consentement à leur collecte de même que les risques liés à leur utilisation comme l'a révélé notamment l'affaire Cambridge Analytica.

Fort de ce constat, l'avis insiste sur les défis pour favoriser l'esprit critique de nos concitoyens via une éducation aux médias et à l'information (EMI) tout au long de la vie. Face à la raréfaction des financements publics, notre groupe soutient les préconisations visant à mettre fin au sous-financement chronique du CLEMI, et à pérenniser les dispositifs existants. De même, nous appuyons la nécessité de développer l'initiation aux outils et techniques de production de l'information auprès de tous les publics.

Nous saluons la proposition lucide de créer un fonds abondé par une partie des recettes de la taxe sur les services numériques afin de renforcer les moyens financiers et humains alloués à l'EMI notamment les soutiens aux tiers lieux et aux acteurs de l'éducation populaire dans la lutte contre l'illectronisme et l'éducation aux médias.

Cependant notre groupe regrette fortement que l'éducation à la sobriété numérique ait été traitée seulement à la marge dans cet avis au regard de l'explosion de l'empreinte écologique des

activités numériques et de l'utilisation de matières premières dans la fabrication des équipements afférents. Cette question de la pollution numérique devient centrale et doit être un des pans de l'éducation aux médias tout comme il devrait, au vu de l'enjeu climatique et de nos orientations stratégiques faire l'objet d'un futur avis du Conseil.

Le groupe a voté cet avis.